



Le droit des femmes étrangères

Par **ochun**, le **29/04/2009** à **16:17**

Bonjour,

je suis une femme de nationalité cubaine, je suis mariée et habite en France depuis presque 4 ans, mon conjoint de nationalité française, je voudrais savoir si mon conjoint a le droit de m'obliger de payer 300 euros par mois en me disant que ce pour payer les factures car depuis que je suis ici dans cette maison j'ai pas le droit de changer quelque chose, je suis d'accord de participer dans les charges de la maison, mais je me sens pas chez moi car il me dit que ce sa maison, à part de chantages que il me fait, il me dit que si je le quitte ferais tu le possible pour me faire expulser, j'ai peur je suis seule ici, mais je veut divorcer quand même, je travail d'aide soignante, comment je peux faire, ?, merci d'avance et excuse de mon français comme ça

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **21:58**

Bonjour

la charge de l'entretien du ménage est dûe par chaque membre du couple à hauteur de leur revenu.

En conséquence votre mari est en droit de vous demander l'argent nécessaire à la vie commune en proportion à ce qu'il verse et ses revenus.

La femme dispose des mêmes droits que son mari.

Sa maison est la sienne certes mais

D'une part étant marié vous disposez des mêmes droits que votre mari concernant l'usage de l'habitation et d'autre part en cas de divorce la valeur de la maison sera pris en compte pour déterminer s'il existe une disparité entre les époux et la compensation financière pourra être versée à l'autre conjoint.

A l'anniversaire de vos 4 années de mariage vous ne pourrez être expulsée.
Avez vous demandé votre carte de résident?

Restant à votre disposition

Par **ochun**, le **02/05/2009** à **13:07**

oui j ai ma carte de sejour de 10 ans , je sais que tout le deux on doit participer mais ce en fontion aussi de revenus de chaquen , lui touche presque 2000 euros et moi 1100 par mois , en plus ce a moi de acheter mes courses ; mais ce pas grave je voudrais savoir comme peu ce passer pour moi si je demande le divorce merci

Par **citoyenalpha**, le **02/05/2009** à **16:52**

Bonjour

c'est à dire?

Dans l'attente de votre ou vos questions précise

Par **ochun**, le **02/05/2009** à **17:44**

oui le demarches a faire je connais rien sur ca